

DÉLIBÉRATION

N° 20191219-18

Thiers Dore et Montagne

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle **63300 THIERS** 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

8

Total votants:

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation: 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST. Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT. Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD Daniel BALISONI à Didier CORNET Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

« PROJET SIGNALÉTIQUE » : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Rapporteur: Michel GONIN, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_18-DE

Regu le 27/12/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7.

Le rapporteur expose au Conseil l'objet de la délibération :

Le projet « signalétique » concerne la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur 11 Communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière, l'installation de panneaux Relais d'Information Services dans les zones d'activités de Courpière et de Puy-Guillaume, ainsi que l'installation d'un panneau à messages alternatifs lumineux à la Monnerie-Le-Montel.

Concernant le projet « signalétique », le Bureau Communautaire du 19 mars 2018 a validé le principe d'une participation des Communes au projet à hauteur de 20 % de l'installation de la Signalétique d'Information Locale (SIL).

Les factures dont les montants avaient été indexés sur le coût de la matière première ont été actualisées.

Le plan de financement réalisé est donc le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Projet signalétique			Proceedings of the control of the co
- Signalétique d'information	182 637.65 €	Participation des	12 575.32 €
locale		Communes	
 RIS Zone d'activité 	12 694.65 €	CD63	181 902.91 €
- Panneau lumineux	32 046.34 €	CCTDM	32 900.41 €
TOTAL HT	227 378.64 €	TOTAL HT	227 378.64 €
TVA	45 475.73 €	TVA	45 475.73 €
TOTAL TTC	272 854.37 €	TOTAL TTC	272 854.37 €

Détail de la participation financière des Communes :

Aubusson d'Auvergne	873,30 €
Augerolles	2 599,92 €
Courpière	2 094,40 €
La Renaudie	95,39€
Olmet	479,37 €
Néronde-sur-Dore	383,03€
Saint-Flour l'étang	505,20€
Saint-Rémy-sur-Durolle	468,84€
Sauviat	599,83 €
Sermentizon	1 663,37 €
Vollore-Ville	2 812,67 €
	12 575,32 €



AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_18-DE

Regu le 27/12/2019

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement et les montants de participation financière des Communes ;
- Autorise le Président à demander le paiement de la participation financière des Communes ;
- Autorise le Président à demander le paiement du solde de la subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

TOTAL VOTANTS: 53
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 53

Conseillers présents : 45

Représentés: 8

Non-participation :

Pour: 53

Contre:

Abstention:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_18-DE

Regu le 27/12/2019